

Votre régime prévoyance en chiffres en 2019

Synthèse du rapport sur les comptes - Exercice 2019

prevoyancepharma.com

Régime santé des anciens salariés



Cotisations

16,9 M€ HT à charge des anciens salariés

2,3 M€ prélevées sur la réserve de couverture



Charges de prestations

17,5 M€



Réserves

Réserve générale : 6,9 M€

Réserve de couverture : 44,2 M€

Ce document présente la synthèse des comptes 2019 du régime santé des anciens salariés qui ont été approuvés par le comité paritaire de gestion.

Faits marquants

Le régime des Anciens salariés maintient sa tendance et reste légèrement excédentaire (+ 414 K€), grâce au mécanisme de solidarité intergénérationnelle mis en place par les Partenaires sociaux.

Évolutions législatives et réglementaires

- Passage du Forfait Médecin Traitant en contribution représentant 0,80 % des Cotisations HT, ce qui majore son coût
- Évolution de la convention dentaire dès le 1^{er} avril 2019 engendrant la revalorisation des bases de remboursement sur certains soins ainsi que sur l'inlay onlay mais avec une baisse de remboursement de l'inlay core.
- Hausse du forfait actes lourds de 18 € à 24 €.



15 900 anciens salariés et 1 547 ayants droit

Les données présentées dans le document se réfèrent à l'exercice 2019 pour le régime professionnel conventionnel (RPC) et le régime supplémentaire (RS) des anciens salariés de l'industrie pharmaceutique.

Comptes 2019

Compte santé (RPC + RS)	en M€
Cotisations HT	19,2
Frais de gestion et d'assurance	- 1,3
Cotisations nettes de frais	17,9
Prestations versées	- 17,8
Provisions au 01/01	2,3
Provisions au 31/12	- 2,0
Charges de prestations	- 17,5
Résultat technique et financier	0,4
en % des cotisations	2,2 %

Les frais représentent **6,92 %** des cotisations HT et les prestations versées représentent **92,8 %** des cotisations HT. La réserve de couverture d'un montant de **44,2 M€** au 31 décembre 2019 permet de financer une réduction de cotisation santé pour les anciens salariés dont le revenu de remplacement est inférieur à 31 200 € par an (réduction de 180 € à 348 € par an en 2019).

Frais de gestion et d'assurance

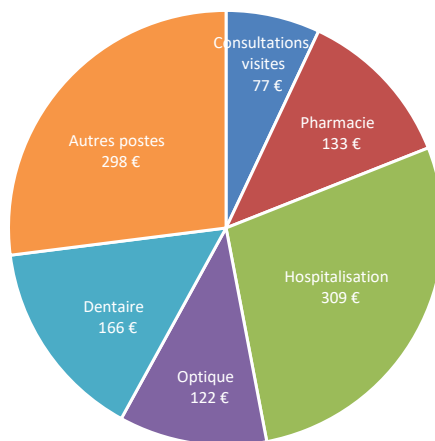
Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

- Frais sur cotisation : **6,40 % des cotisations nettes de taxes**
- Frais liés au financement des services santé : **3,3 € par assuré**
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : **0,22 % des cotisations nettes de taxes**

soit au total **6,92 % des cotisations nettes de taxes**

Il n'y a pas de frais d'acquisition versés à des intermédiaires.

En moyenne chaque assuré a bénéficié de :
1 105 €
de remboursements sur l'année



Les postes optique et dentaire bénéficient à compter de 2020 du 100 % Santé. Les autres postes comprennent notamment les analyses, la radiologie, les auxiliaires médicaux ou les actes de spécialistes.

Évolution des réserves

Au 31 décembre 2019, le régime dispose de **6,9 M€** de réserves soit 36 % des cotisations de l'année.

Réserves santé	en M€
Réserves d'ouverture	6,3
Résultats de l'année	0,4
Produits financiers nets	0,2
Réserves santé au 31/12/2019	6,9
en % des cotisations	36 %



Perspectives 2020

En 2020, les faits marquants à ce jour sont :

- Une diminution du taux de cotisation du régime supplémentaire frais de santé de 12 %.
- L'adaptation au 1^{er} janvier 2020 des couvertures au titre du **100 % santé** (remboursement intégral par la complémentaire d'un panel de soins et prothèses dentaires, d'équipements optique et de prothèses auditives) avec par ailleurs une amélioration de la prise en charge des prothèses dentaires dans les régimes conventionnel et supplémentaire et une augmentation de la garantie chirurgie des yeux pour le régime supplémentaire.
- Le renforcement des services de téléconsultation médicale par la mise en place d'une cellule psychologique et de prévention dans le cadre du HDS.
- Le renfort de l'accompagnement des assurés confrontés à une situation difficile avec la mise en place de FILAPGIS+, un service de suivi individualisé, au 1^{er} avril 2020.

Cet exercice sera probablement atypique au regard des charges, sans remettre en cause la stabilité et la solidité du Régime.

Ce document d'information constitue la synthèse du rapport sur les comptes établi chaque année en application de l'article 15 de la Loi n°89-1009, dite "Loi Evin".
Le rapport complet est disponible sur l'espace entreprise APGIS ou sur prevoyancepharma.com

apgis

Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le n°930, régie par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale.
SIREN n°304 217 904 - Siège social : 12 rue Massue - 94684 VINCENNES cedex – apgis.com



AXA France Vie Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE - AXA France IARD Société Anonyme au capital de 214 799 030 euros - 722 057 460 R.C.S. NANTERRE - Entreprises régies par le code des assurances - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE CEDEX